



**Qui ?** : 3 à 4 accordeuses au fil de l'année,  
**Quand ?** : environ une rencontre par mois, le plus souvent le jeudi de 12h à 14h

## LA BULLE ETHIQUE EN 2022

En plus de quelques situations conflictuelles entre accordeurs, des questions d'ordre général ont surtout été abordées :

- utilisation du local, critères pour la convention de mise à disposition des locaux
- rédaction des statuts
- adhésion d'accordeurs mineurs : visio/ RAF
- comptage des heures : formation, représentation lors d'évènements, ateliers collectifs, repas partagés...
- prise en charge des frais lors des formations
- situations problématiques entre accordeurs : définition des règles de confidentialité
- réflexion sur l'utilisation de l'écriture inclusive
- bonnes pratiques dans l'usage des adresses mails

Ces différents points font l'objet de discussions en vue de faire une proposition au CA qui valide... ou pas

**En projet pour la période à venir :**

- développer les liens avec les autres bulles et réflexion sur les périmètres d'autonomie
- faire connaître le document socle à l'ensemble des accordeur-es
- Réfléchir à une procédure en cas de situation d'urgence avec un accordeur « perturbé » (pour la salariée ou les accueillants-es présent-es)
- Favoriser la diffusion et la visibilité des offres et demandes